

**Complément d'avis n° 2025/06  
relatif à l'accréditation de  
l'Université Paris-XIII - Institut scientifique et polytechnique  
dit "Institut Galilée"**

**Objet**

**Injonction** émise dans l'avis n°2025/06 concernant la transmission d'un règlement des études mis à jour pour rendre conforme aux dispositions réglementaires en vigueur l'application du système des Galipoints décrite dans les parties 2.8- Investissement dans la vie de l'école et 2.15-Validation du diplôme.

- Vu la demande présentée par l'Université Paris-XIII - Institut scientifique et polytechnique dit "Institut Galilée" ;
- Vu le rapport établi par Pascal BODET (membre auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 19 novembre ;

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte **favorablement** du rapport à injonction transmis par l'école.

Complément d'avis délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 19 novembre 2025.

La présidente  
Claire PEYRATOUT

